

Un budget pour l'aide aux victimes toujours insuffisant

La ministre de la Justice, Garde des sceaux, a présenté le 25 septembre dernier le budget de son ministère pour l'année 2014. Celui-ci est en légère progression au global. L'administration pénitentiaire, comme chaque année, représente la part la plus importante de ce budget.

Cependant, malgré la volonté affichée, les chiffres pour l'aide aux victimes sont encore très éloignés des besoins. L'aide aux victimes ne représente dans ce budget que **0,17 %** (13,7 M€ par rapport à 7,82 Milliards d'euros). La progression annoncée de 7 % permettra l'ouverture des derniers bureaux d'aide aux victimes dans les juridictions mais ne profitera à l'activité généraliste d'accompagnement des victimes par les associations que pour quelques centaines d'euros seulement. Il est donc particulièrement urgent de trouver d'autres sources de financement pour stopper les fermetures d'association. Ce budget n'est malheureusement pas la réponse à la situation de crise dans laquelle elles se trouvent.

L'INAVEM en appelle au Premier Ministre pour des arbitrages sur les pistes relevées par le rapport qu'il a confié à Nathalie Nieson.

L'INAVEM est la fédération d'associations de professionnels de la prise en charge globale des victimes (1 150 intervenants, dont 725 salariés) et un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. C'est une présence sur tout le territoire français : réseau de 140 structures d'aide aux victimes et 760 lieux d'accueil conventionnés par la Justice et financés par l'Etat et les collectivités territoriales, en lien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux.

Ecoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle, bénéficient à toutes les victimes de la délinquance (atteintes à la personne et aux biens), accidents de la circulation, catastrophes et accidents collectifs... Les actions sont conduites dans un esprit de médiation, de résolution équilibrée du conflit et d'une justice restaurative des personnes, comme du lien social : juste équilibre entre les droits de la victime et de l'auteur par l'échange entre les parties.

Pour accéder à une écoute et une aide de proximité : le numéro national d'aide aux victimes, 08VICTIMES : 08 842 846 37, et le site Internet www.inavem.org - <http://www.facebook.com/08VICTIMES.INAVEM> <http://twitter.com/08VICTIMES>

Contact presse :

Olivia Mons, responsable communication INAVEM, 06 15 51 18 43